

## **D'intendant en passant par gestionnaire puis Adjoint gestionnaire, voici venu le temps du Secrétaire général d'EPLÉ ? Oui et alors ?**

Quel gestionnaire d'EPLÉ n'a pas entendu dire, par l'administration ou sur son lieu de travail, qu'il devait se réjouir d'être désormais reconnu en qualité d'« *adjoint gestionnaire* », membre à part entière de « *l'équipe de direction* » ?

Aujourd'hui, depuis la signature d'un protocole d'accord avec l'ancien ministre Blanquer, leur dénomination a changé : les voici maintenant appelé Secrétaire général d'EPLÉ !

C'est au nom de cette illusoire appartenance à « *l'équipe de direction* » que le ministère et les recteurs réclament toujours plus de travail aux collègues gestionnaires – **de catégorie A comme de catégorie B** – au mépris de leurs obligations statutaires en matière de volume horaire et au détriment de leurs conditions de travail.

Ce constat vaut pour les collègues gestionnaires matériels et non gestionnaires au sein des agences comptables.

Pourtant, il est bon de rappeler que le secrétaire général d'EPLÉ, gestionnaire et/agent comptable, « *membre de l'équipe de direction* », n'est pas reconnu statutairement comme un personnel de direction.

**De fait, leur « reconnaissance » n'a été accompagnée d'aucune revalorisation salariale.**

Or, la vie quotidienne d'un EPLÉ est exigeante dans des domaines très divers : droits constatés, bourses scolaires, voyages et sorties scolaires, enquêtes administratives, restauration scolaire, hygiène & sécurité, encadrement de l'équipe technique, recrutement de contrats aidés, comptabilité budgétaire, régies de recettes et d'avances, marchés publics, OPALE, double-tutelle de l'État et de la Collectivité de rattachement...

Liste hélas non exhaustive...

Les heures supplémentaires s'accumulent, alors que l'accès à un régime indemnitaire total leur est refusé, sous prétexte de l'avantage d'un logement de fonction.

Et que dire des collègues Secrétaires généraux d'EPLÉ de catégorie B qui vont conserver une carrière de catégorie B, mais avec une fiche « métier » de cadre A digne d'un super héros ! Des collègues qui travaillent souvent seuls, sans secrétariat ou seulement un demi-poste.

Confrontés à l'inflation des procédures de tous ordres, les collègues en charge de la gestion matérielle et financière sont suffisamment consciencieux pour assurer le bon fonctionnement des établissements.

**Mais cela ne doit pas être au détriment de leurs conditions d'exercice, de travail, mais aussi de leur vie personnelle.**

La reconnaissance des personnels ne se résume pas à une fiche de poste et une plaque sur la porte d'un bureau, mais au contraire cela passe par une revalorisation de la grille de la catégorie A et B, et plus généralement de la grille indiciaire.

Seul le recrutement de personnels statutaires à hauteur des besoins permettra de faire respecter les obligations statutaires, notamment en matière de temps du travail.

### **Le SPASEEN-FO revendique :**

- L'arrêt des pressions menées sur les collègues gestionnaires ;
- La requalification de tous les postes de gestionnaire en catégorie A ;
- L'ouverture au concours des postes nécessaires et l'arrêt des suppressions de postes ;
- L'abrogation de la loi 3DS ;
- L'abandon d'OPALE ;
- La suppression du CIGEM et rétablissement de tous les corps et grades de la catégorie A de l'AENES ;
- L'augmentation significative des contingents de promotion.

#### **Se syndiquer**

Se rendre sur notre site : <https://spaseenfo.fr>

#### **Prendre contact**

Tél. 01.56.93.22.93 / [spaseen@fo-fnecfp.fr](mailto:spaseen@fo-fnecfp.fr)

6-8, rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil cedex



Spaseen\_FO



SPASEEN.FO.national

